

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/255 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'AVENANT N° 3 AU MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA VOIE NOUVELLE ENTRE VESCOVATO ET TAGLIO-ISOLACCIO

---

#### SEANCE DU 28 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier  
Mme BARTOLI Marie-France à M. ORSINI Antoine  
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles  
M. CASTELLI Yannick à M. BASTELICA Etienne  
M. CHAUBON Pierre à Mme MARTELLI Benoite  
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. MOSCONI François  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar  
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FERRI-PISANI Rosy  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique  
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 03/243 AC de l'Assemblée de Corse du 21 novembre 2003 autorisant la signature du marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour la voie nouvelle Vescovato-Talasanì,
- VU** la délibération n° 05/202 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2005 autorisant la signature de l'avenant n° 1,
- VU** la délibération n° 07/162 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2007 autorisant la signature de l'avenant n° 2,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n° 3 portant transfert à EGIS France des droits et obligations du marché n° 242-03 passé avec le bureau d'études EGIS ROUTE-SCETAUROUTE pour les prestations de maîtrise d'œuvre concernant les prestations de maîtrise d'œuvre de la voie nouvelle entre Vescovato et Taglio-Isolaccio.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le présent avenant.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Avenant n° 3 au marché n° 258.03 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant la voie nouvelle entre Vescovato et Taglio-Isolaccio**

Le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse a pour objet de présenter l'avenant n° 3 pour le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre de la voie nouvelle entre VESCOVATO et TALASANI passé avec Le groupement -EGIS ROUTE / SETEF / ARCHITECTURE et OUVRAGES D'ART suite à un apport partiel d'actif de cette société dans la société EGIS France.

### **1 - PRINCIPALES DISPOSITIONS DU MARCHE**

Les prestations de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet de ce marché approuvé par l'assemblée de corse le 21 novembre 2003 par délibération n° 03/243 AC.

Ce marché a pour objet les missions AP, DUP, AUTORISATION en tranche ferme et les missions PRO, ACT et VISA en tranche conditionnelle.

Un premier avenant avait pour objet de changer la raison sociale d'un des cotraitants du groupement.

L'avenant n° 2 avait pour objet d'augmenter la masse des études.

### **2 - OBJET DE L'AVENANT N° 3**

Le présent avenant porte sur une demande de transfert des droits et obligations au titre du marché susvisé en vue de la poursuite de son exécution par EGIS FRANCE.

En effet EGIS a souhaité faire évoluer son organisation en France en réunissant au sein de la société EGIS France les activités de la Direction des Régions France d'Egis Route, du GIE Egis Route France et de la société Egis Mobilité.

### **3 - CONCLUSION**

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à signer et exécuter l'avenant n° 3 au marché n° 258.03 passé avec le groupement EGIS ROUTE/SETEF/ARCHITECTURE et OUVRAGES D'ART pour les prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la voie nouvelle VESCOVATO-TALASANI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.